

**REGLEMENT D'EXAMEN BTS Diplôme : Brevet de Technicien Supérieur
CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE.
OPTION A : INFORMATIQUE & RESEAUX**

Diplôme Education Nationale N° 32020116 de niveau 5 / code RNCP : 37391

Le règlement d'examen du Brevet de Technicien Supérieur **Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique** dépend du contrat d'apprentissage signé par l'apprenant.

Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coef
U4	Etude et conception de réseaux informatiques	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 6h	4
U5	Exploitation et maintenance de réseaux informatiques	CCF ⁽²⁾ pratique	3
U6	Valorisation de la donnée et cybersécurité	EPFF ⁽¹⁾ orale / 1 h	7

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coef
U1	Culture Générale et Expression	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h	2
U2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	CCF ⁽²⁾ deux situations : compréhension et expression orale	3
U3	Mathématiques	CCF ⁽²⁾ écrite : 2 situations / 1h	2

Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve	Coef
UF1	Langue Vivante facultative	EPFF ⁽¹⁾ préparation 15' + orale 15'	1
UF2	Engagement étudiant	CCF ⁽²⁾	1

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

À l'issue des épreuves de contrôle, les candidats sont déclarés admis, après délibération du jury, dès lors qu'ils ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20. Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

Un rattrapage est possible en BTS dans les conditions suivantes : le candidat, qui a une moyenne globale comprise entre 8 et 10 sur 20 **et** une moyenne globale des unités de certifications professionnelles supérieure à 10/20, est éligible au rattrapage. Une étude du livret scolaire est également réalisée. Deux matières sont choisies par le candidat pour le rattrapage parmi les unités de certification de l'enseignement général.

Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coef
U4	Etude et conception de réseaux informatiques	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 6h	4

Actualisé selon la dernière version du Référentiel du diplôme

U5	Exploitation et maintenance de réseaux informatiques	EPFF ⁽¹⁾ pratique / 3 h	3
U6	Valorisation de la donnée et cybersécurité	EPFF ⁽¹⁾ orale / 1 h	7

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coef
U1	Culture Générale et Expression	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h	2
U2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	EPFF ⁽¹⁾ orale / 45'	3
U3	Mathématiques	EPFF ⁽¹⁾ orale / 1h35	2

Epreuves facultatives

		Forme de l'épreuve	Coef
UF1	Langue Vivante facultative	EPFF ⁽¹⁾ préparation 15' + orale 15'	1
UF2	Engagement étudiant	EPFF ⁽¹⁾ orale / 20'	1

(1) EPFF : **E**preuve **P**onctuelle en **F**in de **F**ormation

(2) CCF : **C**ontrôle en **C**ours de **F**ormation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

Un rattrapage est possible en BTS dans les conditions suivantes : le candidat, qui a une moyenne globale comprise entre 8 et 10 sur 20 **et** une moyenne globale des unités de certifications professionnelles supérieure à 10/20, est éligible au rattrapage. Une étude du livret scolaire est également réalisée. Deux matières sont choisies par le candidat pour le rattrapage parmi les unités de certification de l'enseignement général.